

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

APRÈS-DEMAIN DIMANCHE

nous commencerons le dramatique ouvrage qui a fait connaître le fameux chef de la sûreté, M. Macé, comme un des nos plus remarquables romanciers judiciaires

MON PREMIER CRIME

est cependant une histoire vraie où la fantaisie de l'auteur n'a rien ajouté. Mais la réalité, cette fois, avait dépassé l'imagination la plus hardie, et rarement nos lecteurs auront été impressionnés comme par le récit de la première affaire criminelle où M. Macé révéla les exceptionnelles qualités de flair et de quasi-divination qui l'ont rendu si célèbre.

AUJOURD'HUI :

L'INTERPELLATION DIDE.
LES VERRIERS DE LYON. — Fin de la grève.
ÉBOULEMENT RUE DE SÈZE. — Un enfant écrasé.
TERRIBLE CHUTE.

LE CASIER JUDICIAIRE

La commission du casier judiciaire a déposé son rapport entre les mains du ministre de la justice qui va déposer lui-même dans les premiers jours de la rentrée un projet de loi sur le bureau de la Chambre.

Une idée maitresse se dégage ; un but très défini a été poursuivi : on a voulu avant tout restreindre la publicité du casier judiciaire, faire disparaître des fiches les condamnations sans importance, et faciliter ainsi le reclassement des libérés et de tous ceux qui n'ont commis que des fautes légères.

Le problème, très simple en apparence, était très difficile à résoudre. Le Code pénal est une édifice dans lequel tout se lie et auquel on ne peut toucher qu'avec une extrême prudence.

Pour le bulletin n° 1, qui est dressé par le greffe du tribunal où a été prononcée la condamnation et qui est envoyé au greffe du lieu de naissance du condamné ou au casier central, il ne pouvait y avoir de difficulté. Rien n'a été changé à l'état de choses actuel.

Pour le bulletin n° 2, la question était plus délicate. Ce bulletin est délivré, comme on sait, aux magistrats du parquet et de l'instruction et aux administrations de l'Etat. On ne pouvait songer à refuser à la justice la communication d'un document qui lui est indispensable pour la reconstitution de l'identité des individus et la recherche de la vérité ; mais on a décidé, en ce qui concerne les administrations de l'Etat, que les administrations publiques seules pourraient avoir communication du bulletin n° 2, qui est la reproduction intégrale du bulletin n° 1. Quant aux autres administrations, la Banque de France, les compagnies de chemin de fer, l'Assistance publique, par exemple, elles ne pourront demander à leurs agents que la production du bulletin

n° 3. C'est principalement sur le bulletin n° 3 que devait se porter l'attention de la commission.

Ce bulletin est, en effet, celui que l'on délivre à toutes les administrations et aux particuliers. On s'est d'abord préoccupé de restreindre le nombre des inscriptions qui y figuraient ; mais ce n'était pas chose facile que de dresser une liste des délits qui seraient relevés et uneliste de ceux qui ne le seraient pas. Ces sortes de classifications sont toujours ou trop étroites ou trop larges. Il est impossible d'en fixer le cadre à l'avance. On s'est contenté d'indications générales, ce qui valait infiniment mieux. On a décidé que les condamnations pour les fautes légères, les condamnations à une amende de 25 fr. et au-dessous, les jugements déclaratifs de faillite, les délits politiques, les condamnations pour délits de presse (sauf celles prononcées pour outrage aux bonnes mœurs ou diffamation) ne figureraient pas au bulletin n° 3.

Enfin, il a été admis que toute première condamnation à un mois de prison ou au-dessous ou à une amende supérieure à 25 francs, mais ne dépassant pas 500 francs, ne serait pas inscrite sur cette fiche — excepté dans ce cas où ces condamnations auraient été encourues pour vol, escroquerie, abus de confiance, attentat aux mœurs et outrage à la pudeur.

Il restait un abus auquel il fallait remédier. Beaucoup d'individus se font condamner sous un nom imaginaire ou sous le nom d'un tiers. Un nouveau délit a été créé.

Une pénalité de six mois à cinq ans d'emprisonnement devra être prononcée contre quiconque aura amené par manœuvre l'inscription de sa condamnation sous un autre nom que le sien ; les tiers complices seront punis de la même peine, sans préjudice des peines de faux, lorsque ce crime aura été commis. De même, une peine d'un mois à un an d'emprisonnement sera prononcée contre tout individu qui se sera fait délivrer le bulletin numéro 3 d'un tiers à l'aide d'un faux nom ou d'une fausse qualité.

Tel est dans son ensemble le travail que M. Fallières avait demandé à la commission. Il contient des innovations importantes et peut servir de base à une réforme réelle du casier judiciaire.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 15 octobre.

M. BARBEY

M. Barbey, ministre de la marine, se rendra dimanche à Lorient, pour assister au lancement du Brennus.

L'HÉRITAGE DE BOULANGER

La Dépêche tunisienne publie la déclaration suivante :

Il est absolument faux que les enfants du général Boulanger songent à revendiquer l'héritage de leur père, quel qu'il soit. Ce qui a pu donner naissance à ce bruit, c'est que le capitaine Driant, son gendre, voulant ne pas laisser se disperser entre des mains étrangères les insignes militaires de

ce chef, dont il fut quatre ans officier d'ordonnance, exige que ses épées, ses épaulettes et ses décorations lui soient remises.

FRANCE ET RUSSIE

Le conseil municipal de Brest, réuni en séance extraordinaire, vient de nommer une commission de sept membres, chargée d'organiser les fêtes et la réception qui auront lieu pour les frégates russes attendues, et pour l'escadre du Nord, actuellement sur rade.

En outre, un comité s'organise pour offrir un banquet aux sous-officiers et aux soldats des frégates russes.

LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

M. Bourgeois a l'intention de mettre un préfet à la tête de la direction des Beaux-Arts, parce qu'il veut surtout s'attacher à régler les questions administratives se rattachant à cette direction. On peut toutefois assurer qu'il n'est plus question, pour ce poste, de M. Christian, préfet de l'Hérault, qui ne l'aurait pas accepté.

Le choix du ministre de l'instruction publique n'est pas encore arrêté.

L'EMPRUNT RUSSE

On affirme que le baron de Hirsch est un des plus gros — pour ne pas dire le plus gros — souscripteur de l'emprunt russe.

Voilà une noble façon de reconnaître l'hospitalité que le baron de Hirsch reçoit en France.

On cite encore, parmi les gros souscripteurs, M. Chauchard, dont la souscription patriotique dépasserait, dit-on, dix millions.

UNE NOUVELLE ENCYCLIQUE

Le Courrier de Bruxelles dit que Léon XIII prépare une nouvelle encyclique qui sera publiée à l'occasion du nouveau consistoire.

Le pape signalera les faits qui viennent de se passer au Panthéon et il rappellera que le chef de l'Eglise romaine est privé de son indépendance et de sa liberté. Il fera un appel aux catholiques du monde entier et à leurs gouvernements respectifs en faveur de cette indépendance.

LES FÊTES DE NICE

Plusieurs journalistes italiens ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur à l'occasion des fêtes de Nice.

Le bruit court que ces journalistes auraient l'intention de refuser leur décoration, si Menotti Garibaldi persiste à ne pas accepter le croix de commandeur qui lui aurait, dit-on, été offerte par le gouvernement.

GUERRE ET MARINE

Paris, 15 octobre.

Vélocipédie militaire. — Pour faciliter les travaux de la commission de vélocipédie militaire, un rapport a été demandé par M. de Freycinet aux commandants de corps d'armée, à la suite des grandes manœuvres d'automne.

Dans ce rapport, il devra être notamment répondu à ces questions : sur le nombre de vélocipédistes nécessaires à chaque corps de troupe en campagne et aux manœuvres ; sur les ressources de la région en soldats, réservistes et territoriaux, ayant l'habitude de ce mode de locomotion ; sur l'opportunité de faire fournir la machine par le vélocipédiste, et de fixer le modèle réglementaire de vélocipède, etc., etc.

Un anniversaire. — Hier, le 21<sup>e</sup> chasseurs a célébré à Limoges l'anniversaire de la bataille d'Iéna, à laquelle le régiment prit une part glorieuse. Le quartier était brillamment décoré de trophées et de feuillages.

Le matin, les officiers ont lu à leurs hommes le récit de la bataille.

Dans la journée, il y a eu un carrousel, un concours hippique et, le soir, une représentation théâtrale.

Casernes de cavalerie. — De nouvelles casernes de cavalerie sont en construction à Amiens, Abbeville, Noyon, Reims, Meaux et Epervy.

On commence à parler au ministère de la

guerre de l'éventualité d'un appel au concours des municipalités, pour l'attribution de deux autres installations de régiment de cavalerie.

Les quartiers neufs en voie d'achèvement à Reims pour le 1<sup>er</sup> septembre 1892 semblaient réservés à une des brigades de la 3<sup>e</sup> division indépendante : soit celle de dragons, baraquée au camp de Châlons, soit celle de cuirassiers, encore détachée à Angers et Niort.

Au cas où Reims deviendrait quartier général du 20<sup>e</sup> corps projeté pour le doublement de la 6<sup>e</sup> région, on y installerait au plus vite les 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> régiments d'artillerie, qui seront remplacés à Vincennes par des batteries supplémentaires.

Si ce projet vient à se réaliser, Reims y perdra de la cavalerie, mais obtiendra un quartier général de corps d'armée et une brigade d'artillerie de campagne.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 15 octobre.

Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil de cabinet au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

La séance a été très courte.

LES ÉVÊQUES ET LES PÉLERINAGES

Le conseil s'est entretenu des mesures à prendre contre les pèlgrins qui ont protesté contre la défense qui leur a été faite de quitter leur diocèse sans autorisation du gouvernement.

Ces pèlgrins sont au nombre de trois, jusqu'à présent, MM. Langénieux, archevêque de Reims ; Gouthoussard, archevêque d'Aix, et Freppel, évêque d'Angers.

Le gouvernement, sans prendre aucune décision ferme, a résolu d'agir suivant les cas et d'appliquer, s'il était nécessaire, les moyens que le droit commun met entre ses mains pour assurer le respect de ses décisions.

CHEMINS DE FER

Le conseil a autorisé le ministre des travaux publics à présenter à la signature de M. Carnot un décret réorganisant le comité d'exploitation technique des chemins de fer.

Ce comité est appelé à donner son avis sur les règlements généraux et spéciaux de l'exploitation, sur l'application et l'interprétation de ces règlements, sur la police des gares, l'entretien et le perfectionnement du matériel fixe et du matériel roulant, sur les modifications et améliorations dans la marche et le service des trains, sur les accidents de chemins de fer, la recherche de leurs causes, les mesures à prendre pour en prévenir le retour et sur les inventions concernant les chemins de fer.

Dans le comité d'exploitation technique tel qu'il avait été primitivement organisé, se trouvaient les représentants désignés par certaines compagnies délibérant au même titre que les agents de l'Etat chargés du contrôle ; le nouveau décret autorise les compagnies de chemin de fer et de tramways à faire présenter par un délégué de leur choix les observations orales au comité, dans les séances où seront discutées les affaires les concernant respectivement ; mais aucun représentant des compagnies n'en sera plus membre permanent et n'aura le droit de voter.

Le comité sera composé de la manière suivante :

Président, le ministre des travaux publics ; vice-président, M. de la Tournerie, inspecteur général des ponts et chaussées ; membres, MM. Linder et Lorieux, inspecteurs généraux des mines ; Vicarie, inspecteur en chef des mines ; Cuvinat, Menche de Loiseau, Collignon, inspecteurs principaux des ponts et chaussées ; Gouse, colonel d'artillerie ; Centre, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de

l'Etat ; Haton de la Goupillière, directeur de l'école des mines, membre de l'Institut ; Raymond, ancien président de la société des ingénieurs civils ; Cael, directeur ingénieur des télégraphes ; Gottschalk, Poutzeu, ingénieurs civils ; Bricka, ingénieur des ponts et chaussées, professeur du cours des chemins de fer à l'école des ponts et chaussées.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 15 octobre.

La Chambre reprend aujourd'hui ses travaux, et depuis longtemps la rentrée n'avait été marquée par un calme aussi grand.

Les députés, revenus pour la plupart à Paris, se montrent unanimement satisfaits des événements qui se sont produits pendant les vacances.

Le succès de la politique extérieure paraît devoir se répercuter d'une façon très sensible pour la politique intérieure.

M. Basly renonce à son interpellation sur la grève de Vicoigne, mais il va demander au gouvernement si la compagnie peut renvoyer ses ouvriers sans motif légitime et sans indemnité, lorsque ces ouvriers ont subi une retenue sur leurs salaires.

LA SÉANCE

Paris, 15 octobre.

A deux heures exactes, les tambours battent aux champs dans la salle des Pas-Perdus, et M. Floquet, président de la Chambre, se rend au fauteuil présidentiel entre une haie de gardes républicains.

Il n'y a encore que quelques députés en séance, au moment où M. Floquet apparaît ; il s'entretient un instant avec M. de Freycinet, puis il déclare la session ouverte.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Le président fait connaître qu'il a reçu de M. Chiché une demande d'interpellation concernant l'exécution des travaux du port de Bordeaux.

M. Chiché dit qu'à la suite du traité intervenu entre l'Etat et M. Hersent, entrepreneur, il retire son interpellation, se réservant de la reprendre s'il y a lieu.

Le président invite la Chambre à régler son ordre du jour.

M. Rouvier, ministre des finances, demande à la Chambre de mettre à l'ordre du jour de lundi prochain la discussion du budget.

Cette fixation est adoptée.

La Chambre décide que la prochaine séance aura lieu lundi.

La séance est levée à 2 heures 35.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 15 octobre.

Comme on l'a vu par le compte rendu de la séance, la Chambre, conformément à la demande du gouvernement, a fixé à lundi prochain l'ouverture de la discussion du budget.

Suivant l'usage, ce grand débat débutera par la discussion générale, qu'on présume devoir durer cette fois une huitaine de jours.

C'est M. Paul Deschanel qui l'inaugurera par un discours sur l'unification budgétaire.

Après la discussion générale, on abordera l'examen des dépenses des ministères ; la commission a fait agréer par la Chambre l'ordre suivant : affaires étran-

gères, justice, Légion d'honneur, imprimerie nationale, cultes, travaux publics, conventions de chemins de fer, chemins de fer de l'Etat, guerre, marine, instruction publique, beaux-arts, agriculture, commerce, postes et télégraphes, colonies, intérieur, finances et Algérie. Enfin viendra la discussion des recettes, qui compte celle du dégrèvement de la grande vitesse et la réforme des frais de justice.

On est généralement d'avis que la discussion du budget à la Chambre pourra être terminée fin novembre.

Comme nous l'avions indiqué d'avance, on n'a pas vu se produire aujourd'hui d'interpellation : M. Le Senne, qui voulait questionner M. Constans, sur les représentations de Lohengrin a été avisé par le ministre, lui-même, qu'il n'acceptait pas le débat actuellement ; le député boulangiste va alors se rabattre sur la discussion du budget des Beaux-Arts à l'occasion de laquelle il portera la question de Lohengrin à la tribune.

M. Martineau, qui voulait interpellier sur les expéditions et les explorations dans le Soudan français, renvoie son interpellation au moment de la discussion du budget des colonies ; il en sera vraisemblablement ainsi pour tous les autres promoteurs de questions ou interpellations.

On ne fera, d'ailleurs, que rentrer dans un usage parlementaire autrefois constamment pratiqué et en vertu duquel les discussions du budget peuvent fournir l'occasion de porter à la tribune tous les sujets de politique intérieure ou extérieure.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 15 octobre.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Le Royer.

Il est procédé immédiatement au tirage au sort des bureaux.

Le président rappelle au Sénat, la mort de MM. Joseph Cabanes, de Lur-Saluces, Testelin et Mestreaux ; il retrace leur carrière politique, le rôle qu'ils ont joué dans les assemblées parlementaires et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

Divers rapports de la commission des douanes sont déposés.

Le Sénat s'ajourne ensuite à lundi pour le tirage au sort du département qui élira le successeur de M. Testelin, sénateur inamovible, décédé, et pour la nomination d'un secrétaire de bureau en remplacement de M. Cabanes également décédé.

Le Sénat se réunira dans ses bureaux avant la séance pour la nomination de la commission sur les compagnies de colonisation.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 15 octobre.

Les sénateurs se préoccupent surtout du tarif des douanes.

Malgré la diligence que déploie actuellement la commission, il n'est point probable que la discussion générale puisse commencer avant le 13 novembre.

Les orateurs libre-échangistes sont déjà inscrits pour parler contre le projet : ce sont MM. Challemel-Lacour, Clamageran, Tirard, Poirrier et Jules Simon ; ils auront pour adversaires les membres principaux de la commission.

Pour occuper ses séances jusqu'à la date du 13 novembre, le Sénat commen-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 16 Octobre (46)

ABANDONNÉE !

PAR Charles MÉROUVEL

M<sup>lle</sup> DE ROYE-TRÉVILLE

Lorsque les derniers accords de la valse s'éteignirent dans le tumulte de la fin, elle se dirigea tout droit vers le grand salon où elle avait laissé le baron avec le désir de le revoir et de l'interroger. Il s'était éteint.

Si mademoiselle de Roye avait été moins préoccupée ; si d'un autre côté il eût été plus facile de s'apercevoir d'une absence dans ce fouillis compact d'uniformes, de soie et de velours, d'habits noirs et d'épaulettes, de cheveux superbes et de crânes chauves, de bras blancs et de corsages magnifiques sur lesquels les diamants, les perles, les saffirs et les émeraudes, diadèmes, bracelets ou colliers, formaient un ruissellement scintillant et superbe, elle aurait vu que son excellente amie, la marquise de Bresse avait disparu en même temps que le baron Jacques de Brandes.

La belle Laurence échappait à ses adorateurs éfarés. En vain ils se précipitaient à sa re-

cherche. Personne ne pouvait dire où elle avait passé.

Un jeune duc qui faisait son entrée dans le monde et qui devait danser avec elle une de ces valse viennoises dont on peut se promettre des jouissances exquis, quand la danseuse est adorable et adorée, la demandait vainement à tous les échos.

Il errait dans les groupes d'un air consterné.

Et il y avait de quoi.

Ce soir-là, la belle Laurence était particulièrement excitante.

Ses narines se dilataient aux bonnes odeurs des salons de l'hôtel de Roye, comme celles d'un brave soldat à l'odeur de la poudre.

Elle jetait des regards sournois à cette rivale qui l'avait supplantée, sans le savoir, et à qui pourtant elle devait de faire encore partie de ce monde supérieur dans lequel elle triomphait.

Le souvenir de tels services si gracieusement rendus aurait dû lui attendre l'âme.

Mais il y restait tant de venin qui rien ne pouvait le neutraliser.

L'heure de la revanche s'approchait, à ce qu'elle supposait et elle en jouissait d'avance.

Toutefois, aucun indice ne pouvait faire pressager une catastrophe aux indifférents.

Dans ces magnifiques salons, tout était sourires, éclat et splendeur.

La belle Laurence elle-même n'éveillait que des idées de plaisir et de séduction.

Admirablement prise dans sa robe de velours cerise, échancrée en pointe har-

die au corsage, les bras nus, ses cheveux noirs enroulés dans une torsade de perles qui s'y mêlaient avec art, caressante dans sa grâce féline, riieuse et provocante, elle ne paraissait franchement capable de conspirer que pour le bonheur des autres.

Mais dans les sphères les plus élevées, on sait déguiser ses impressions et ses sentiments sous les dehors d'une esquisse politesse et rien n'est plus trompeur que les apparences.

L'homme du peuple a les mêmes passions que l'homme du monde.

Seulement, le plus souvent, le premier les avoue. L'autre, les déguise.

Du prince au chiffonnier, la différence n'est que dans la forme. Le fond est le même.

La marquise avait suivi Jacques de Brandes dans un salon écarté.

— Parlez vite, lui dit-elle ; je n'ai que quelques minutes à vous donner ; il ne faut pas qu'on remarque mon absence. Germaine aurait des doutes, et l'ennemi masqué...

— Est-il plus dangereux que celui qui agit à visage découvert, acheva le baron.

— Justement, vous savez, tout est arrêté.

— Le mariage aux Essarts ?

— Oui, dit la belle Laurence. C'est cet imbécile de comte qui l'a voulu.

— Quand ?

— Le dix-sept. A l'église seulement.

En quittant Paris, ils seront unis légalement.

Le visage du baron se contracta.

La marquise poursuivit :

— Germaine m'a tout appris. Mon mari lui sert de témoin avec le comte de

Fresneuse. Il y aura aussi Maisonneuve, le colonel de dragons, le petit de Thouars, quelques autres, en tout une douzaine d'amis de chaque côté. C'est une noce en catimini, en petit comité. Le départ à trois heures, à la gare Montparnasse, le seize. Nous avons un train spécial. Tout est prévu.

— Tout ? dit Jacques amèrement.

— Vous avez l'air de nourrir des projets sinistres. Vous me faites trembler.

— Êtes-vous si craintive ?

Elle sourit.

Son sourire était, en vérité, des plus ravissants. Ce serait une volupté d'être assassiné par une femme qui aurait ces jolies dents et des yeux aussi pleins de caresses.

— Vos affaires ne me regardent pas, répliqua-t-elle. Agissez à votre guise. Seulement, ne me mêlez à rien. Vous savez tout ce que vous voulez savoir ?

— A peu près.

— Vous n'avez plus rien à me demander ?

— Rien.

— Alors permettez-moi un conseil d'amie.

— Je vous écoute.

— Allez vous-en et quittons-nous. Je ne tiens pas à ce qu'on nous surprenne en conférence. Germaine ne prononce jamais votre nom, mais je crois qu'une certaine colère fermente dans sa jolie tête, et si elle éclatait...

— Il n'y a pas de danger.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr. Adieu et merci.

— Adieu. Je retourne à mes danseurs. Ils doivent être furieux.

Elle se disposait à tourner les talons

en repoussant d'un geste superbe la traîne de sa jupe.

Jacques de Brandes la retint.

— A mon tour, un bon avis, dit-il.

— Qu'est-ce ?

— Dans le train spécial, vous aurez plusieurs wagons.

— C'est certain.

— Prenez celui du marié.

— J'y compte.

— Et observez son visage dès le départ... avec soin.

— Bien.

— Ne négligez pas les plus légers événements. Faites attention à tout.

cera jeudi prochain la loi sur les sociétés de secours mutuels (rapport Hippolyte Maze), puis il abordera la deuxième délibération de la loi sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures.

S'il reste encore du temps, on prendra le projet de loi sur les sociétés coopératives. On avait parlé pendant les vacances de deux interpellations : une de M. de l'Angle de Beaumanoir, sur les laïcisations scolaires, l'autre de M. Dide sur la politique générale du cabinet. Le président n'a pas encore été avisé de ces deux demandes d'interpellation.

INTERPELLATION DIDE

Un gros débat politique. — Autour d'une interpellation. — Le clergé dans la République. — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Un gouvernement de faits divers. — Whigs et Tories.

Paris, 15 octobre.

On sait quel bruit fit une partie de la presse, il y a quelques semaines, à la nouvelle que M. Dide, sénateur du Gard, se proposait d'interpellier le gouvernement, dès la rentrée des Chambres, sur les menées cléricales.

Une polémique très vive s'engagea alors qui se termina par une note... mortuaire annonçant le retrait de l'interpellation. Interviewé par un de nos confrères, M. Dide lui a fait la déclaration suivante :

Interpellation future

— ... Oui, sans aucun doute, j'interpellerais. Ce n'est pas par plaisir, je vous assure.

Les questions religieuses ont le don de passionner notre pays, de provoquer des polémiques irritantes. Tenez, j'ai là, sur mon bureau, des lettres anonymes où on m'accuse d'être un mauvais citoyen, d'être un ennemi de l'alliance franco-russe, un sectaire calviniste, et tout cela, pourquoi ?

Parce qu'il a été question, dans des journaux mal renseignés ou d'un parti pris trop visible, d'une interpellation dont on ne connaissait ni le sens ni la portée.

Il a été publié sur ce sujet douze cents articles qui m'ont été communiqués.

J'ignore qui les a inspirés mais, à part une vingtaine, ils sont absolument défavorables à mon interpellation. Ce serait un procédé trop commode de gouvernement de supprimer la liberté parlementaire en faisant diffuser à l'avance une interpellation et ceux qui la produiraient.

Ce procédé de gouvernement qui revieudrait, grâce à une certaine puissance d'obstruction difamatoire, à supprimer toute initiative parlementaire, est trop à la portée du premier ministre venu à qui j'accuse qui que ce soit de l'avoir employé. Seulement, je constate qu'il a été employé bien ridiculement.

Tous ceux qui me connaissent savent que depuis longtemps je n'appartiens plus au protestantisme. Dieu merci, j'ai rompu avec lui d'une manière définitive et absolue.

Quant à me prêter des idées d'opposition ministérielle, c'est imaginer que j'oublie le rôle platonique du Sénat en matière de crise et me prêter des intentions qui sont en dehors et au-dessous de mes préoccupations. Je n'ai pas cherché un sujet d'interpellation.

Le clergé dans la République

Il est venu me trouver. Depuis bientôt un an on se livre dans le monde clérical à une série de manifestations aussi anticoncordataires qu'antirépublicaines.

Sous prétexte d'adhérer à la République, on attaque avec une violence de langage incroyable les institutions républicaines. Ce qu'on vise, c'est la destruction du concordat gallican actuel et son remplacement par un concordat ultramontain.

J'ai, à cet égard, les renseignements les plus nombreux et les plus authentiques.

Lorsqu'on vient nous parler d'adhésion à la République, on se moque de nous. Car adhérer à un gouvernement, ce n'est pas adhérer aux syllabes qui composent son nom, mais aux idées et à l'esprit qu'il représente.

Au surplus, il est véritablement ridicule de s'inquiéter d'adhésions de fonctionnaires ; il est vraiment trop sot de se préoccuper au point de vue administratif de l'adhésion souveraine des électeurs.

Ni mes amis ni moi n'avons jamais eu aucune préoccupation de ce genre. Mais ce qui a pu et dû nous préoccuper, c'est la question de savoir si le gouvernement actuel, gardien du Concordat, faisait ce qu'il doit faire, s'il avait en face de l'Eglise une politique et si, représentant de la Révolution française, il savait où il allait et où il nous menait.

Rapports de l'Eglise et de l'Etat

Il n'y a pas de question plus grave que la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. On peut dire qu'elle est renfermée toute la politique contemporaine.

En ces matières, un gouvernement doit avoir des principes, une méthode, un but. Gouverner, ce n'est pas exploiter des faits divers ; hier le boulangisme, aujourd'hui la manifestation de Cronstadt ; c'est prendre décidément parti entre l'esprit laïque et l'esprit théologique, entre la Révolution et l'Eglise.

Non certes qu'il s'agisse de persécuter qui que ce soit, mais simplement d'assurer la liberté et l'égalité des consciences en supprimant les privilèges qui favorisent certaines croyances au préjudice de certaines opinions.

Il n'y a que des opinions dans ce monde et toutes, devant l'Etat, ont droit à un traitement égal.

Observance du Concordat

Au point de vue plus terre-à-terre, simplement gouvernemental, la question est de savoir si le gouvernement actuel fait observer la loi qu'il a le devoir de faire observer, c'est-à-dire le Concordat.

Au point de vue des méthodes politiques, la question est de savoir si, ne pouvant plus faire observer le Concordat, le gouvernement rêve de constituer, avec les Eglises et les conservateurs qui sont rattachés aux Eglises, un parti politique nouveau tel que celui imaginé par feu Boulanger et dont M. Naquet avait développé le programme dans son discours de Tours, une sorte de nouvelle rue de Poitiers enfin, invoquant les syllabes qui composent le mot de République ; ou bien, troisième alternative, si, fidèle à des promesses antérieures, le gouvernement veut réaliser le grand principe de l'égalité des consciences en séparant les Eglises de l'Etat, en s'acheminant tout au moins vers cet acte d'égalité des consciences et des intelligences, vers l'égalité devant l'impôt dont les congrégations ne veulent pas.

Cela, nous avons le droit de le demander sans être suspects de faire de la politique ministérielle ou anti-ministérielle. Je vous avoue que ni l'une ni l'autre de ces deux considérations ne m'intéressent. Quiconque, député ou sénateur, se laisse guider par le désir de plaire ou de déplaire à des ministres me semble singulièrement au-dessous de son mandat.

Appel au pays

C'est donc sans préoccupation de cette sorte que j'interpellerais. La question est assez haute pour me permettre de ne voir que le pays.

J'ose dire, après tout le tapage de manifestations qui s'est produit soit au Vatican, soit en France, que le pays attend ce débat.

Il l'attend sans impatience, ce qui me permet, soit d'interpellier demain, soit d'attendre, comme on me le conseille, la fin du débat sur les tarifs douaniers.

Du reste, le débat parlementaire ne sera que la préface de discussions portées devant le suffrage universel et dans tous les départements. J'ai été attaqué par une presse dont je ne vous pas rechercher les inspirations... Si un journal, fondé par des théologiens, rédigé par des professeurs de théologie en exercice, le Temps a pu dire, avec une lucidité bien excessive, qu'en matière de théologie d'origine, j'obéisais à l'esprit de vaine dispute, le public français ne l'a pas compris ainsi.

J'ai été encouragé par lui (et avec quelle abondance !) à maintenir mon interpellation, à en apporter l'écho dans les milieux populaires. Je ne me déroberai pas à ce devoir, dont l'accomplissement ne saurait avoir que l'un ou l'autre de ces deux résultats : le triomphe d'un parti ayant la République pour étiquette et le Syllabus pour doctrine, ou le triomphe de l'esprit laïque, tolérant pour tous, tel que l'a proclamé la Révolution française.

On a souvent parlé de whigs et de tories. Voilà une excellente occasion de constituer ces deux partis.

Nous dirons avec qui nous sommes, chacun dira avec qui il est, et, sur cette plate forme électorale, très solide et très éclairée, la République saura bien reconnaître les siens.

SERVICE DES PLACES DE GUERRE

Paris, 15 octobre.

Un décret, portant règlement sur le service dans les places de guerre et dans les villes ouvertes, vient d'être signé par le président de la République sur le rapport du ministre de la guerre.

M. de Freycinet vient de réaliser là une des œuvres les plus considérables qu'il ait accomplies depuis qu'il dirige les affaires militaires du pays.

Le décret rendu le 23 octobre 1889, pour remplacer celui qui avait été formulé vingt ans auparavant sur le service des places, n'était déjà plus lui-même en concordance avec les nouveaux règlements militaires, et notamment avec l'organisation actuelle des places fortes.

Celles-ci n'avaient alors que des « gouverneurs désignés », c'est-à-dire qui ne devaient entrer en fonctions et se rendre à leur poste qu'au moment même de la mobilisation. Les officiers généraux ou autres investis de ce titre avaient bien le devoir de « se préparer dès le temps de paix à diriger la défense de la place pendant la guerre » ; et le droit de « provoquer les mesures qui leur paraissaient de nature à l'assurer » ; mais en réalité, ils ne pouvaient remplir ce devoir et exercer ce droit que d'une façon purement théorique, c'est-à-dire en attendant des travaux et « rédigeant des rapports ».

Encore ne pouvaient-ils qu'exceptionnellement adresser ces rapports au ministre. En principe, il leur fallait se borner à « soumettre des propositions à la commission de défense ».

C'est la modification radicale de cet état de choses qui constitue le point essentiel de la réforme entreprise et accomplie en quelques années par M. de Freycinet. Il a voulu que pour les places fortes comme pour les grandes unités de l'armée active, le commandement fût effectif, complètement organisé dès le temps de paix. Pour obtenir ce résultat, il a substitué aux « gouverneurs désignés », des gouverneurs réels, revêtus dès le temps de paix de l'autorité qu'ils auraient en cas de guerre ; des gouverneurs effectifs, dont les mesures nécessaires à assurer cette défense.

Il nous est impossible de donner ici même un résumé des dispositions du décret dont il s'agit, décret qui ne contient pas moins de 351 articles formant 42 chapitres groupés sous huit « titres » différents. Ce que nous venons de dire suffit toutefois pour en faire comprendre l'esprit, et montrer quel genre de progrès il réalise sur le décret qu'il remplace.

C'est surtout la substitution du commandement sur le terrain au commandement sur le papier, de l'autorité directe et de la responsabilité effective d'un officier, aux pouvoirs plus ou moins vaguement déterminés de « commission de défense » anonyme ; c'est en un mot la substitution de la pratique à la théorie.

LES PIGEONS VOYAGEURS

Paris, 15 octobre.

Le gouvernement élabore en ce moment, et va soumettre prochainement à la signature du président de la République et à l'approbation du Parlement, un projet de loi sur les sociétés colombophiles et sur les pigeons voyageurs.

Le président du conseil, ministre de la guerre, d'accord avec son collègue de l'intérieur, a considéré qu'en l'état actuel des

choses il pouvait y avoir danger, en cas de guerre ou de troubles, à laisser utiliser clandestinement par des particuliers des pigeons voyageurs porteurs de correspondances ou de nouvelles.

L'opinion publique réclamait aussi, depuis longtemps, une réglementation plus sévère de la question.

Or, il s'est créé, dans ces dernières années surtout, de nombreuses sociétés colombophiles, tant en France qu'à l'étranger. Ces sociétés sont formées de particuliers amateurs qui possèdent des pigeons voyageurs, leur font subir un entraînement spécial en vue de les préparer à des courses de vitesse.

Recensement annuel

Ce recensement doit être effectué dans chaque commune par les soins du maire, sur la déclaration rendue obligatoire des propriétaires, et, au besoin, d'office.

De cette façon, on espérait connaître le nombre exact des colombiers existants sur notre territoire et, par suite, mettre l'autorité militaire à même d'utiliser les pigeons voyageurs français qu'ils possèdent, au cas où les circonstances le leur permettraient.

La mesure était bonne en soi, mais insuffisante, en ce sens qu'on avait bien pris le décret mais sans songer à en assurer l'exécution en frappant les délinquants d'une pénalité quelconque, de telle sorte que le contrôle des déclarations non effectuées devenait fort difficile pour les agents de l'administration et la surveillance des colombiers presque illusoire.

C'est pour remédier à ces inconvénients que les ministres de la guerre et de l'intérieur ont préparé en commun un projet de loi aux termes duquel ils maintiennent les mesures édictées par le décret du 15 septembre 1885 sur la matière, c'est-à-dire la déclaration à effectuer par tout propriétaire de pigeons, en y ajoutant cette sanction, que quiconque n'aura pas fait cette déclaration sera puni de 100 à 2,000 fr. d'amende.

De plus, tout particulier qui aura organisé un colombier clandestin sera passible d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

Enfin, le gouvernement se réserve le droit d'interdire par décret rendu par les ministres compétents toute importation de pigeons étrangers en France, ainsi que tout mouvement de pigeons à l'intérieur autre que ceux ordonnés par l'autorité militaire.

Il n'y a qu'à applaudir à ces mesures de sûreté publique, et il est permis d'espérer que cette loi sera votée sans difficulté et sans retard par le Parlement, aussitôt qu'elle viendra en discussion.

LE CAS DU DOCTEUR BRETON

A une époque aussi indulgente que la nôtre pour les crimes passionnels, si pleins de tendresse à l'égard de vitioluses, souvent peu intéressantes, il paraît singulier de voir accoler l'épithète d'assassin au nom d'un honnête homme qui a derrière lui un passé intact, un renom de bonté, des actes de dévouement et dont le seul tort est d'avoir du sang sur la peau. Je parle ici de monsieur le médecin-major Breton.

En vérité, il me semble bon que les malheureux chanteurs soient parfois l'objet de représailles aussi sévères que celles dont le docteur a usé envers le dentiste de la rue des Vosges.

Ce monsieur qui insultait sans cesse, par lettres, cartes-postales, qui incitait des algarades sur la voie publique et s'y laissait aller, qui s'adressait aux agences louches, me paraît un personnage peu recommandable. Ses affirmations portent peu, avec de tels antécédents.

Éloigne tout d'abord la question de vol. Hier, je causais avec des officiers du 89e, les camarades du docteur Breton, et la haute estime de ces derniers suffisait à m'affirmer que le médecin n'aurait pas vécu avec une voleuse, quelle que fût la passion qu'elle lui eût inspirée.

Certes, il est évident que Génisset, pour baser son accusation, devait avoir quel que moyen. Mais ce moyen indique par lui seul quel était celui qui l'employait. M. Raybaud avait signé des billets pour racheter la part de son associé dans le cabinet dentaire. Elle n'en a pas pris livraison, et par suite n'a pas voulu payer les billets. Elle pouvait devoir au Génisset une indemnité, mais non être traitée de voleuse. Et, de fait, depuis trois ans et demi qu'elle vivait avec le docteur Breton, le dentiste n'a point osé la poursuivre judiciairement, ce qu'il eût fait s'il en avait eu les moyens.

Que fait-il, en somme, ce monsieur ? Il insulte, en plein boulevard, le docteur assis à une table du café de la Paix ; celui-ci lui inflige silence, l'autre l'injurie des épithètes les plus outrageantes ; le docteur exaspéré se lève, lui administre une correction que l'autre accepte. Les agents les mènent au commissariat. Là, Génisset est humble, Breton reste fier et lui promet de lui casser la queue s'il recommence. Génisset se retire sans demander de réparation et la courtoisie de l'indigné, ainsi que sa provocation évidente, font éliminer sa plainte par le parquet.

Et, comme un titre de gloire, ce pitoyable personnage porte dans un carnet la coupure de journal qui reproduit le scène on il a joué un si triste rôle ! Vraiment, c'est peu de vergogne !

On représente la victime comme obéissant à un fatal amour ; mais rien ne prouve que M. Raybaud ait été sa maîtresse ! Elle était son associé ; il avait conclu une bonne affaire en lui cédant sa part contre billets signés d'elle, ce qu'il n'eût pas fait s'ils eussent vécu en amants — ou alors le Génisset eût agi en souteneur. — Le marché manqué par un caprice de femme ; le spéculateur qui était en Génisset est déçu, mais une idée lui vient. Il tient le moyen de garder le cabinet et de se faire payer les billets caducs. Double bénéfice !

Il fera chanter le docteur Breton. Il n'ignore point que ce dernier est militaire, qu'il ne peut guère adresser au parquet une plainte qui mettrait en relief sa fautive situation, son collage, interdit par les règlements. Pour garder la femme, il se fait et subira les conséquences de la chose. Il a une petite fortune et casquera pour avoir la paix.

Seulement, là, Génisset se trompait ; le docteur Breton était un homme ; il ne se laissera pas intimider et verra le maître chanter.

Ce dernier, de plus, avait une iniquité. Dans une quinzaine de mois, le médecin-

major Breton allait avoir droit à sa retraite et serait alors invulnérable. Il fallait agir auparavant. Il vint à Courbevoie.

Là, l'honnête homme, exaspéré des insultes passées, des agressions constantes, de la machination nouvelle, ne fut plus maître de sa juste colère ; il se venge, se fait lui-même justice.

Il n'en avait pas le droit, dira la loi. Madame Clovis Hugues ne l'avait pas davantage en abattant Morin et elle fut acquittée aux applaudissements de tous. Et j'applaudis encore à ce verdict.

Le sort tout imputable au docteur Breton est sa fuite. Mais vous avez déjà le secret. L'homme a voulu mettre la femme en sûreté ; après il s'est constitué prisonnier, et vous verrez alors, quand les débats auront montré qu'il était Génisset, quel est Breton, celui qui est digne de l'estime publique, du meurtrier ou de la victime.

Aux Morins, le sort de Morin.

Dépêches Diverses

UNE CATASTROPHE

Nîmes, 15 octobre. La jetée en aval du pont de Montfrin, longue de 70 mètres et construite tout récemment, vient d'être emportée par les eaux du Gardon. Deux maisons, qui étaient heureusement évacuées, ont été démolies. Un enfant de 6 ans, ainsi qu'un individu étranger à la localité, ont disparu au moment où l'effondrement de la jetée s'est produit ; les deux cadavres ont été emportés par le courant.

LES INCIDENTS DE MARSEILLE

Marseille, 15 octobre. Ce matin, ont comparu devant le tribunal de simple police les manifestants arrêtés au cours des incidents qui ont marqué le voyage des ministres à Marseille.

Le tribunal était présidé par M. Rol, juge de paix ; M. Ducloux, commissaire aux délégations judiciaires, remplissait les fonctions de ministère public.

Il y avait un prévenu âgé de 14 ans, un de 16 ans, dix-huit de 17 à 20 ans, douze de 21 à 30 ans, dix de 31 à 46 ans.

Le tribunal a condamné deux prévenus, inculpés d'avoir crié : « A bas l'assassin ! », à 5 jours de prison et 15 fr. d'amende ; quatre autres pour cris : « A bas Constant ! », à 3 jours de prison et 15 fr. d'amende ; quatre à 2 jours de prison et 15 fr. d'amende ; cinq à 4 jours de prison et 15 fr. d'amende, pour cris divers et sifflets.

Les autres ont été condamnés à des amendes variant de 1 à 15 fr., cinq ont été acquittés.

ÉTRANGER

A Constantinople

Constantinople, 15 octobre. Le bruit de la chute prochaine du nouveau grand-vizir, que je vous ai signalé récemment, avait été mis en circulation par les représentants de la triple-alliance.

Ce bruit ne paraît pas devoir se réaliser et les promoteurs de l'intrigue en seront pour leurs frais. Néanmoins il est certain que Djavad Pachà va continuer à être l'objet de l'hostilité des ambassadeurs de la triple-alliance qui ne perdront jamais l'occasion de tenter de provoquer sa chute.

En ce moment le sultan témoigne des sympathies particulières à l'égard de la France. L'accueil qu'il a fait à M. Cambon a été tout à fait chaleureux.

Falsification de Bulletins de vote

Vienne, 15 octobre. Il n'était question aujourd'hui, dans les cercles politiques et parlementaires, que d'un petit incident survenu à la dernière séance de la Chambre et dont le héros est le député antisémite bien connu, M. Schneider.

Ce membre du Parlement, auquel ses adversaires reprochent à tout propos d'avoir commis, à diverses reprises, des actes malhonnêtes et indélicats, est accusé cette fois-ci d'avoir falsifié des bulletins de vote placés sur le pupitre de ses collègues, en remplaçant le nom d'un député libéral inscrit sur ces bulletins par celui d'un autre député appartenant au groupe antisémite.

Cet acte peu correct, mais néanmoins plus comique que scandaleux, souleva l'indignation de la presse libérale qui, saisissant ce prétexte, part en guerre contre les antisémites et réclame de sérieuses mesures de répression contre M. Schneider.

À la suite du bruit fait par les journaux en question autour de cette affaire, celle-ci sera probablement apportée demain à la tribune du Reichsrath, mais en réponse à l'interpellation qui lui sera adressée à ce sujet, le président devra se borner à déclarer un blâme sévère à M. Schneider, le règlement de la Chambre autrichienne ne contenant aucune peine disciplinaire, telle que l'exclusion ou la censure.

Si le pourrait, par contre, que cet incident donnât lieu en dehors du Parlement à des représailles contre M. Schneider et à des manifestations contre l'antisémitisme.

Perte du « City of Rome »

Londres, 14 octobre. Le bruit a couru que le transatlantique City of Rome, qui fait le service entre New-York et l'Angleterre s'était perdu corps et biens dans les parages de Terre-Neuve. Une dépêche de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, reçue à l'instant, dit que les bruits concernant la perte du City of Rome seraient dûs aux déclarations d'un soi-disant survivant de ce naufrage, lesquelles déclarations ont été reconnues fausses.

On n'ait à en conséquence aucune importance aux récits de cette personne.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Lyon 1880

Conformément à l'arrêté municipal, le vingt-quatrième tirage des obligations de la ville de Lyon 1880, a eu lieu le 15 octobre 1891, à neuf heures du matin, dans la salle des fêtes de notre Hôtel de Ville. Après les formalités d'usage, il a été procédé au tirage public.

Le numéro 140,809 est remboursable à 10,000 francs.

Le numéro 46,095 est remboursable à 5,000 francs.

Le numéro 87,727 est remboursable à 4,000 francs.

Le numéro 290,982 est remboursable à 4,000 francs.

Le numéro 386,105 est remboursable à 4,000 francs.

Les 60 numéros suivants sont remboursables à 200 francs.

1.888 4.401 31.863 35.078 48.444 60.478 62.832 70.970 71.481 71.937 72.729 75.350 83.819 85.017 94.563 94.729 94.784 99.361 100.421 106.493

417.636 421.276 421.880 422.394 426.573 442.435 455.924 480.061 489.426 497.716 208.908 210.500 214.519 232.576 300.434 321.915 361.875 378.773 391.479 396.212 399.454 430.606 441.327 465.797 509.774 530.886 551.002 559.590 564.280 604.728 603.747 616.055 619.657 632.811 622.932 624.896 647.249 659.261 672.505 682.497

En outre, les numéros de 12221, obligations remboursables à 100 francs, ont été extraits de la roue.

La liste en sera, dans quelques jours, déposée à la Recette municipale, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Paris, 15 octobre.

Aujourd'hui ont eu lieu les tirages suivants :

Obligations Panama

Le num. 1.675.832 gagne 250,000 francs.

Le numéro 599.666 gagne 100,000 francs.

Les numéros 4.901.851 et 738.028 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 1.055.210 et 886.331 gagnent chacun 5,000 francs.

Les 5 numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs : 1.309.182 1.862.756 1.009.927 1.007.607 5.991.

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

1.887.321 516.738 493.719 1.417.006 1.029.251 1.768.819 43.726 703.431 1.432.700 530.478 1.582.007 1.347.494 953.293 430.439 1.528.324 1.698.652 1.270.537 1.472.973 685.073 460.638 1.458.383 1.472.973 1.400.842 1.491.784 1.806.127 1.649.491 1.600.384 1.443.475 492.069 536.408 1.423.368 827.576 880.097 9.238 1.412.917 1.800.544 819.195 3.731 950.897 1.432.882 1.378.013 1.336.325 1.796.379 917.493 885.800 1.627.826 451.014 575.193 1.699.927 1.397.240

Emprunt de Paris 1869

Le num. 184.567 gagne 200,000 francs.

Les 4 numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 375.510 461.271 228.811 575.235.

Les 40 numéros suivants gagnent 1,000 francs : 749.466 625.901 661.882 411.538 215.814 651.377 514.720 421.203 10.176 10.176 49.744.

Bons de l'Exposition

Le n° 551.765 gagne 50,000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

1.142.415 291.420 447.462 242.628 751.729 99.361 545.430 719.050 436.109 998.485

Les cent-vingt numéros suivants gagnent chacun 100 fr. :

600.625 339.621 1.087.730 900.705 1.105.487 820.508 28.157 386.908 544.301 844.372 626.016 1.048.128 1.125.575 618.327 268.949 928.716 185.596 297.903 378.148 144.013 171.972 1.002.742 910.814 142.332 79.614 365.379 850.343 455.755 447.325 272.466 426.033 841.987 1.089.007 498.477 325.455 773.424 1.400.279 523.780 807.701 994.717 1.088.895 78.338 638.076 871.432 1.109.024 444.635 341.636 701.947 429.076 706.587 1.005.862 208.888 325.608 436.618 816.745 45.558 91.784 24.994 914.446 65.558 34.384 741.663 451.391 36.608 1.069.833 473.882 899.633 908.242 737.014 818.897 1.445.694 1.056.900 1.068.962 31.705

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité. Demain, à neuf heures et demie, réunion.

LES VERRIERS DE LYON

La fin de la Grève

Nous avons parlé dans notre numéro de mardi, d'une entrevue qu'avaient eu la veille les maîtres verriers et les délégués ouvriers verriers.

Appelés devant une commission de conciliation, présidée par M. l'adjoint Guy, composée de plusieurs conseillers municipaux prud'hommes et notables commerçants, ces messieurs n'avaient pu s'entendre et les patrons étaient partis disant qu'ils ne rouvriraient pas leurs usines; ils refuseraient toute nouvelle entrevue avec leurs ouvriers.

Tout espoir de conciliation paraissait donc perdu, lorsque à l'issue même de la réunion, les patrons, touchés probablement par les arguments qu'ils venaient d'entendre, changèrent brusquement d'avis et acceptèrent une seconde entrevue avec les délégués ouvriers.

Cette entrevue a eu lieu hier matin. Y assistaient, MM. Mesmer, Jayet et Bérout, patrons verriers, et trois délégués ouvriers.

Après une longue discussion, il a été décidé que le travail reprendrait dans toutes les usines, avec le tarif et le régime du travail de 1886, et que les grévistes rentreraient au fur et à mesure des besoins.

Les patrons ont, en effet, expliqué que pendant ces huit mois de grève, ils avaient perdu une partie de leur clientèle et qu'ils devaient attendre les commandes avant de pouvoir faire fonctionner tous leurs fours.

L'usine Mesmer a quatre fours, celle de M. Jayet deux, et la troisième appartient à M. Bérout.

Chez M. Jayet, un four fonctionne depuis un mois environ, le personnel est en partie étranger à Lyon.

L'usine Dupuis, à peu près démolie, ne peut, pour le moment du moins, servir de lieu de fabrication.

Chacun des patrons a promis d'allumer dès à présent, un four.

Avant de faire fonctionner les autres ils attendront d'avoir des commandes.

La question de la rentrée du personnel a été ainsi réglée. Les ouvriers auront à adresser individuellement une demande d'admission écrite. Le patron répondra et enverra à l'ouvrier un règlement que celui-ci, s'il tient à rentrer à l'usine, devra signer et renvoyer aussitôt.

Une centaine sur les 250 grévistes pourront travailler dans une quinzaine de jours, c'est-à-dire lorsque les fours que l'on va allumer, seront en état de fonctionner.

Les autres devront attendre.

Aussitôt cet arrangement connu, un grand nombre d'ouvriers ont écrit à leurs anciens patrons pour demander leur réintégration.

La fin de cette grève, qui a duré près de huit mois et causé bien des larmes et des souffrances, sera accueillie avec joie par les intéressés et par toute la population lyonnaise qui voyait avec peine une lutte inégale se poursuivre depuis si longtemps entre patrons et ouvriers, et craignait de voir disparaître une industrie lyonnaise.

Non seulement les verriers avaient souffert du chômage, mais encore les petits commerçants et boutiquiers qui ne vivaient que par eux, supportaient péniblement les frais de la grève.

Espérons qu'elle est bien finie et que la grève des verriers de 1891 sera la dernière de la corporation.

NOS ÉCHOS

C'est aujourd'hui qu'a lieu la rentrée des tribunaux. La messe du Saint-Esprit sera célébrée à onze heures en la cathédrale de Saint-Jean. Immédiatement après, dans la première chambre de la cour d'appel, M. Vialla, substitut, prononcera le discours d'usage.

Un nouveau locomoteur vient de faire son apparition, qui va donner à réfléchir aux bicyclistés. C'est l'unicycle ou monocycle; un vélocipède à une seule roue.

Sans entrer dans les détails, disons seulement que la roue est très grande et que le voyageur, au lieu de se tenir extérieurement, est assis à l'intérieur de la roue.

TERRIBLE CHUTE

Un grave accident est arrivé, hier matin, dans le quartier de Perrache.

A 5 heures du matin, M. Paille, âgé de 60 ans, philanthrope, à l'angle des rues Franklin et de la Charité, descendait de son domicile au quatrième étage, il se pencha sur la rampe de l'escalier pour demander à un de ses garçons, s'il apportait le café du magasin.

Le pauvre homme fut probablement pris d'un éblouissement, car il lâcha la rampe et tomba dans la cage de l'escalier, en poussant un cri déchirant.

Les quelques personnes, — gens difficiles cependant, — qui assistaient à la répétition générale ont beaucoup applaudi. Ce soir, le public en fera de même.

Voici les noms des juges chargés du règlement des ordres pendant l'année judiciaire.

clair 1891-1892, que publie le Journal officiel d'aujourd'hui :

MM. Dieu-Labrousse et Arnaud, à Lyon. MM. Julien et Dumon, à Marseille; Favart, à Saint-Etienne; Nectoux, à Chalon-sur-Saône; Belli, à Grenoble; Gazan, à Nice; Forcheron, à Valence; Craponne, à Vienne; Dupuis, à Anney; Misset, à Autun; Blanc, à Bonneville; Comte, à Chambéry; Samat, à Gap; Allary, à Monthorion; Valentin, à Montélimar; Duquaire, à Villefranche-sur-Saône; Brive et Giraud, au Puy.

Etre prisonnier... pour bien vivre: Les criminels de Massachusetts (Etats-Unis) n'ont pas trop à se plaindre. D'après un journal américain, voici le menu des prisons, que l'on varie chaque jour: Potage aux tomates, consommé, huîtres, poisson roti, pommes de terre frites, bœuf bouilli aux pommes, bœuf roti avec légumes, haricots sautés, pain et beurre, gruau lait, gâteau, compote, fromage, thé et café, avec sucre et lait, fruits et chocolat.

La Société des téléphones vient d'adresser à tous ses anciens abonnés une lettre-circulaire accompagnée de l'inventaire des appareils fournis par elle.

La lettre-circulaire demande le retour de cette pièce, revêtue de la signature de l'abonné.

La direction générale des postes et télégraphes affirme que cette circulaire ne peut modifier en rien la situation des anciens abonnés au téléphone. Les anciens abonnés n'ignorent pas en effet qu'un jour ou l'autre ils devront payer le prix des appareils qui leur ont été loués par l'ex-société fermière. Mais ils ne seront obligés de le faire que le jour où le procès engagé entre la direction générale des postes et télégraphes et la Société des téléphones sera jugé.

On sait que la Société des téléphones prétend que les appareils téléphoniques font partie du matériel que l'Etat est obligé de reprendre. L'administration soutient le contraire.

LE TRAMWAY DE NEUVILLE

La fin de la grève

La grève des employés du tramway de Neuville a pris fin hier.

Dans la matinée, les délégués des employés se sont rendus au siège de la compagnie et ont exposé les revendications de leurs camarades au directeur.

Après une longue discussion, le représentant de la compagnie a fini par accorder au personnel la majorité des réformes qu'il réclamait.

Les délégués ont aussitôt rendu compte à leurs camarades de l'heureux résultat de leur mission, et la reprise immédiate du travail a été décidée.

A midi, le premier convoi a commencé à circuler. Le mécanicien avait, en signe de paix, placé deux énormes bouquets sur le devant de la locomotive.

Un terrible accident s'est produit hier, à trois heures de l'après-midi, dans un vaste chantier de démolitions, situé à l'emplacement de l'ancienne Rotonde, entre les rues de Séze, de Créqui, de Vendôme, dans le quartier des Brotteaux.

Ce terrain, quoique fermé par des barrières en bois, est le rendez-vous habituel des enfants du quartier, qui s'y livrent à toutes sortes d'amusements, dont le principal consiste à creuser des excavations dans la terre, afin de s'y blottir ensuite pour jouer à cache-cache.

Au moment où l'accident d'hier est arrivé, plusieurs garçons, parmi lesquels se trouvait le jeune Pion, âgé de dix ans, étaient occupés à saper la base d'un talus servant de fondation à un débris de mur en mâchefer, sur lequel étaient montés deux ou trois autres bambins.

A un moment donné, l'énorme bloc de terre, probablement détremé par les pluies de ces derniers jours, s'effondra sur les imprudents dont deux purent se retirer à temps.

Le troisième, le jeune Pion fut littéralement enseveli sous un amas de terre et de mâchefer du poids de trois mille kilos.

Aux cris poussés par ses camarades, des passants et les boutiquiers voisins se précipitèrent dans le chantier; mais devant l'impossibilité où ils se trouvaient de dégager le pauvre enfant, ils durent s'arrêter de hachettes et de pioches, et emprunter un cri à un entrepreneur des environs, qui mit aussitôt ses hommes au travail.

Ce n'est qu'au bout d'une demi-heure d'efforts surhumains que le corps du jeune Pion put être enfin mis à découvert. On s'empressa de le transporter à la pharmacie Délatant, où M. le docteur Botton, appelé auprès de lui, ne put que constater le décès.

Le cadavre du malheureux enfant a été ensuite emporté chez sa mère, Mme veuve Pion, demeurant au n° 39 de la rue de Séze. Le désespoir de la pauvre femme était navrant, et les voisins ont eu beaucoup de peine à la calmer.

M. Jacquemot, commissaire de police du quartier Saint-Pothin, a fait les constatations légales, et ouvert une enquête sur les causes de cet accident, afin d'établir, s'il y a lieu, des responsabilités.

Mort subite. — Hier, vers six heures et demie, un ouvrier vitrier, nommé Pierre Ambrosini, s'affaissa comme une masse, au moment où il montait en tramway à la station de l'Octroi, route de Vienne.

On le transporta aussitôt à la pharmacie Fromont, où les soins empressés qu'il reçut ne purent le rappeler à la vie.

Le malheureux avait succombé à une rupture d'anévrisme.

Ambrosini était âgé d'environ 35 ans. Des gardiens de la paix transportèrent le mort à son domicile, rue Montebello, 47.

Ivresse ou démenço. — Hier, à 7 h. 1/2 du soir, des gardiens de la paix en tournée dans le quartier du Vaiso aperçurent un individu qui gesticulait devant la maison portant le n° 1 du chemin des Plâtriers, vêtu d'une simple chemise.

L'ayant prié de rentrer chez lui, l'homme, qui n'était autre qu'un sieur Henri M..., âgé de 25 ans, apparemment, fit mine de suivre le conseil de ses gardiens, mais, une fois sur le seuil de sa porte, il s'arma d'un revolver, et, le

braquant sur ces derniers, il leur dit : « Le premier qui avance, je le tue ! »

Comprenant qu'ils avaient affaire à un fou ou à un homme ivre, les gardiens de la paix ne firent aucun compte de ce propos et se retirèrent.

M. Sech, commissaire de police de Vaise, a ouvert une enquête.

Vol au camp de Sathonay. — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans la maison de M. Bourdin, boucher au camp de Sathonay.

Après avoir pénétré dans la cave, ils sont montés par une trappe dans la salle à manger, où ils ont pris une certaine quantité de linge.

De là, les voleurs se sont emparés d'une certaine somme d'argent contenue dans la caisse de la boucherie. Cent cinquante francs en or qui se trouvaient pliés dans un morceau de papier ont échappé aux malfaiteurs.

Mme Bourdin, qui se trouvait couchée dans une pièce voisine, a entendu du bruit, mais n'a pas osé se lever.

Une enquête est ouverte.

Jeunes éserocs. — Les frères Victor et Lucien D..., âgés de 13 et 17 ans, ont été arrêtés, hier, par les agents de la sûreté, sur la plainte de Mme David, marchande de chaussures, cours Lafayette, 8.

Ces deux jeunes gens s'étaient fait remettre par cette dame quatre paires de chaussures d'une valeur de 40 francs, en donnant une fausse adresse.

Ils ont été écroués à la disposition du parquet.

Touristes lyonnais. — Dimanche 18 octobre, à une heure 1/2, grande fête offerte, au cirque Raney, par la société des Touristes lyonnais à ses membres honoraires.

Concert, avec le gracieux concours de Mlle Thibault, forte chanteuse, lauréat du Conservatoire; Mlle Marie Bas, chanteuse légère, lauréat du Conservatoire; Mlle Kniedler, élève du Conservatoire; M. Palandras, fort ténor, du Conservatoire; M. Birollet, baryton, lauréat du Conservatoire; M. Déroutille, du théâtre des Célestins; M. Gras, hautboïste, 1er prix du Conservatoire; M. Albusard, flûtiste, 1er prix du Conservatoire; M. Pelletier, élève de M. Gerbat.

A l'issue du concert, une quête sera faite au profit des pauvres de Lyon.

De 5 heures à 7 heures du soir, brillante kermesse, comprenant: massacre, tir aux pipes, jeux de vaisselle, fleurs, cigares, etc.

De 8 heures à minuit, grand bal. Orchestre symphonique sous la direction de M. Desours. Continuation de la kermesse.

Chaque planchette prise au jeu de vaisselle donnera droit à un billet grand de tombola.

A la fin de la soirée, tirage de cette tombola, dont le lot consistera en un magnifique vase artistique offert par l'administration du Grand Bazar de Lyon.

Anciens militaires de la marine. — Le conseil d'administration prie les membres de la société de vouloir bien assister aux obsèques de M. Cognet, née Julie Mathian, épouse de M. Pierre Cognet, archiviste de la société, qui auront lieu le vendredi 16 courant, à 3 heures 3/4, à Saint-Rambert-Ille-Barbe, Grande-Rue.

Cercle Commercial. — Les membres du Cercle commercial sont invités à une soirée intime qui sera donnée samedi 17 courant, à huit heures du soir, dans le local du Cercle, rue de la République, 37.

Théâtre de la Montée-Roy, rue Lebrun, 9. — Dimanche prochain, à huit heures, réouverture.

Soirée au bénéfice de M. Debras, avec le gracieux concours de M. Rose et de MM. et Mmes sociétaires.

Le spectacle est composé de *le Parfum*, comédie en trois actes; *la Poire*, et deux saynètes; monologues.

Depuis la campagne de 1870. — Je souffrais d'une diarrhée chronique depuis la campagne de 1870; je pris des Pilules Suisses pendant 8 jours consécutifs, et je fus complètement guéri. J'avais aussi des douleurs dans les côtes et dans les dos, elles ont complètement disparu par l'usage de vos bonnes Pilules Suisses. Je vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. légal) MOTTARD, facteur des Postes.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Diffamation. — Le tribunal de simple police a rendu hier son jugement dans l'instance intentée par M. Fischer, président de la Société de gymnastique *La Lyonnaise*, contre MM. La chenal, Balaigic et Sadelek.

Le tribunal de simple police a acquitté MM. Lachenal, Balaigic et Sadelek du fait de la diffamation et a condamné M. Lachenal à un franc d'amende, pour exagération de certains faits.

M. Fischer demandait 10,000 francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans les journaux de Lyon.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

UN SCANDALE CLÉRICAL

Rouen, 15 octobre.

La commission administrative des hospices s'est réunie aujourd'hui pour faire comparaître devant elle deux religieuses sœurs infirmières de l'Hôtel-Dieu ainsi qu'un fonctionnaire et un interne de cet hôpital; il s'agissait de relations très intimes que ces deux religieuses avaient avec cet interne et ce fonctionnaire. Les coupables ont avoué qu'ils étaient amants et maîtresses. La supérieure des religieuses de l'Hôtel-Dieu a été invitée à mettre les deux sœurs à la porte et le fonctionnaire et l'interne ont été frappés d'une amende. La nouvelle a causé un grand scandale dans l'établissement et dans la ville.

INCIDENT ENTRE OFFICIERS. — Dunkerque, 15 octobre.

Une vive altercation s'est produite aujourd'hui entre deux capitaines du 110<sup>e</sup> de ligne dont un a appelé l'autre son camarade qui a riposté par deux soufflets. Le colonel, apprenant l'incident, a mis l'officier souffleté en demeure de provoquer en duel son camarade ou de quitter l'armée. Le capitaine souffleté a préféré demander sa retraite.

Cette attitude est sévèrement appréciée.

TREMBLEMENTS DE TERRE. — Rome, 15 octobre.

Le bureau central météorologique a reçu de l'île de Pantelérie une dépêche annonçant que depuis hier soir, cinq heures et demie, jusqu'à ce matin quatre heures cinq, on a ressenti plus de dix secousses de tremblement de terre, dont quelques-unes assez fortes.

La population, effrayée, est sortie presque tout entière des maisons et a passé la nuit sur les places et dans la campagne.

LES AFFAIRES DE CHINE

Shanghai, 15 octobre.

Afin d'empêcher un scandale diplomatique, le gouvernement chinois a consenti à rembourser les sommes empruntées frauduleusement au nom de la Chine par l'ancien membre de la légation du Céleste Empire à Paris.

Contrairement à des assertions qui ont eu récemment cours à Londres, on confirme qu'il est inexact qu'une rupture ait eu lieu entre les représentants des puissances étrangères à Pékin et le gouvernement chinois. Bien que les représentants aient exprimé leur mécontentement au sujet de l'insuffisance des mesures prises par le gouvernement pour la protection des étrangers dans les ports ouverts au commerce international par les traités depuis les affaires de Ly-Chang, aucun nouveau désordre ne s'est produit dans le Yang-Tse-Kiang.

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE. — Londres, 15 octobre.

La « Saint-James Gazette » dit qu'elle a certaines raisons pour croire que la présence des troupes russes dans le Pamir, à la frontière de l'Afghanistan et de l'Empire chinois, donnera bientôt lieu à un échange de nombreuses communications diplomatiques entre l'Angleterre et la Russie.

L'ambassadeur de Russie, l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg et M. Mac Cartney, secrétaire de la légation chinoise, se sont rendus, lundi, au Foreign Office.

Suivant la feuille anglaise, on sait maintenant que des mouvements russes ont certainement lieu dans les territoires afghan et chinois.

Il n'est pas improbable que la Chine et l'Angleterre s'entendent pour négocier avec la Russie à ce sujet.

NÉCROLOGIE

Berlin, 15 octobre.

Le comte Arco Valley, ministre d'Allemagne à Washington, qui était entré avant-hier dans la clinique de Bergmann pour se faire opérer, est mort la nuit dernière.

GRÈVE DANS LE BORINAGE

Bruxelles, 15 octobre.

Le « Peuple » publie l'information suivante, que nous reproduisons sous les plus expresses réserves : « Une dépêche que nous recevons du Borinage, jeudi matin, nous annonce que les mineurs sont très surexcités et qu'il faut prochainement s'attendre à une grande grève. »

LA TEMPÊTE

Londres, 15 octobre.

Des pluies torrentielles, accompagnées de forts vents, continuent à s'abattre sur les côtes de la Grande-Bretagne et à l'intérieur du pays, où elles causent de grands dégâts.

Dans la mer d'Irlande, l'ouragan est encore terrible.

Un vapeur, venant de Cardiff, aurait été perdu près de Holyhead.

Dans la Manche, le vent souffle en tempête, et une quantité d'épaves auraient été jetées à la côte.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 16 octobre, 2 h. matin.

A « L'OFFICIEL »

Par décret, M. le colonel Meunier, sénateur, est nommé membre du conseil central des églises réformées de France.

LE CRIME DE COURBEVOIE

M. Couturier, juge d'instruction poursuit activement son enquête sur le crime de Courbevoie. Il a entendu à nouveau le médecin major Breton et Mme Raybaud; tous deux ont persisté dans leurs déclarations de la veille. Le juge a délaissé certains points de détail qui avaient été laissés de côté hier.

Une solution ne doit pas tarder à intervenir au sujet de Mme Raybaud, qui croit-on au Palais, sera mise hors de cause.

EMPRUNT RUSSE

D'après les renseignements officiels, l'emprunt russe a été couvert sept fois et demi. La France est représentée dans ce total pour plus de 7 fois; l'Angleterre a souscrit seulement 12.300 titres, la Russie 218.000, Amsterdam 57.000,openhague 6.000.

Un souscrit au Crédit foncier seul 2.350.000 obligations et au Crédit lyonnais, 1.415.000.

NOUVELLES DU BRÉSIL

La légation du Brésil nous communique la dépêche suivante datée de Rio de Janeiro :

« Le maréchal Deodoro da Fonseca est rétabli. »

« Le gouvernement espère pouvoir solder le budget pour l'année 1892 avec une plus-value d'environ 60 millions de francs. »

« La situation économique du pays est prospère. »

« Les troubles survenus au Théâtre Italien de Rio de Janeiro n'ont aucun caractère politique. Il y a eu un simple conflit entre les spectateurs et la police au sujet de la représentation. »

« Il est inexact que le sénateur Bocayuva ait cherché à renverser le maréchal Deodoro da Fonseca. »

UN DÉSERTEUR ALLEMAND

Un déserteur allemand, natif du duché de Bade, est arrivé hier, dans Paprémidi, à la Chapelle-sous-Rougemont, près de Belfort.

Il appartenait au 113<sup>e</sup> d'infanterie, actuellement en garnison à Mulhouse. Il a raconté ainsi les circonstances qui l'ont poussé à abandonner son régiment.

Détaché à Pécole des sous-officiers de Liebrich, Hesenassau remplissait les fonctions administratives chez un officier supérieur qui l'employait à copier des rapports et des états militaires. Comme

il avait laissé tomber le porte-cigare de son chef, celui-ci entra en fureur et voulut lui porter un coup d'épée au bras, mais le soldat détourna l'arme, s'en empara, blessa grièvement l'officier et prit aussitôt la fuite.

LE CONGRÈS D'ERFURT

Dans les séances tenues aujourd'hui par le congrès socialiste, les membres de l'opposition ont prononcé de violents discours dans lesquels ils ont accusé les chefs de la majorité de corruption. Bebel, Liebknecht et Singer ont fustigé les agissements de l'opposition et ses infâmes colporteurs et ont proposé la nomination d'un commissionnaire chargé de juger les colporteurs.

La séance a été levée ce soir au milieu de la plus grande agitation.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 15 Octobre 1891

Table with 2 columns: Item and Price. Includes items like 3 0/0, 3 0/0 nouv., Italien, Turc, etc.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Union des tisseurs et similaires. — Section des Brousses. — Tous les sociétaires appartenant à la section des Brousses, sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu samedi 17 octobre, à 8 heures du soir, chez M. Huet, cours Vitton, 12.

Fédération régionale du tissage. — Les délégués à la commission d'organisation du congrès national du tissage et parties similaires, sont convoqués pour ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Coopérative de chauffage du 3<sup>e</sup> arrondissement. — Samedi soir, 17 courant, à 8 h. 1/2, réunion et adhésions, salon de la brasserie Compt.

Cuir et peaux. — Bal de l'alliance des cuirs et peaux. — Demain samedi, à huit heures précises, réunion générale au café Durnerin, rue Pierre-Corneille, 173, pour la nomination des commissaires.

Les détenteurs de listes sont spécialement invités ainsi que ceux qui ont des billets de tombola.

Tissage mécanique (façonné et uni). — Toutes les commissions sont convoquées pour samedi, 17 octobre, à sept heures et demie du soir, au siège de la Bourse du Travail.

Nota. — Les ouvriers et ouvrières sont priés de ne pas se rendre à Saint-Rambert-en-Bugey (Ain), les ouvriers étant en grève pour cause de diminution de salaire.

GYMNASTIQUE ET TIR

L'Avant-Garde. — Samedi 17 courant, vin d'honneur offert aux sociétaires concertis, café Richomme, boulevard de la Croix-Rouge, 12.

Dimanche 18, marche sur Neyron, départ du local à midi. Tenue d'hiver.

Touristes lyonnais. — Dimanche 18, fête donnée en l'honneur des membres honoraires au cirque Raney. Réunion des compagnies dans les arrondissements, à midi et demi. Réunion générale des compagnies et des sections à midi trois quarts, place des Terreaux. Grande tenue, gilet et gants blancs.

La 5<sup>e</sup> compagnie devra se réunir, à midi et demi, place du Change.

Le Jeune France. — Dimanche 18 octobre, marche sur Neyron, avec l'Avant-Garde de Lyon. Réunion au local, à midi. Départ à midi et demi.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Ce soir, *Aida*, grand opéra en 4 actes. Prochainement, *Lohengrin*.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, vendredi, 16 octobre, 9<sup>e</sup> représentation du grand succès du jour, *Musotte*, la pièce nouvelle en trois actes de MM. Guy de Maupassant et Jacques Normand, dont le grand succès obtenu au Gymnase, à Paris, a été justifié aux Célestins; avec une excellente interprétation et une belle mise en scène, c'est plus qu'un titre pour attirer le public lyonnais, avidé du nouveau. Le spectacle commencera à 8 h. 1/4, par les *Petits Cadavres*, une ravissante comédie en un acte de J. Normand.

En raison du succès, *Musotte* sera jouée en matinée à 1 h. 1/2 de l'après-midi, après-demain dimanche.

Prochainement, première représentation de *Médée des Folies*, grand drame nouveau en cinq actes de l'écrivain lyonnais de MM. Xavier de Montépil et Jules Dornay, les auteurs de la *Porteuse de pain*.

Théâtre-Bellecour. — A 7 h. 1/2, *Maitre Bovary*, à 8 h. 1/2, *la Fille de Madame Angot*, opérète en trois actes à grand spectacle, de MM. Clairville, Livautin et Koning, musique de Ch. Lecocq, avec le concours de Mmes Edeling, Thibault, Belliard et de MM. Gosselin, Nigri et Chahin.

Vu l'importance de cet ouvrage, le public est prévenu que les extraits seront d'un moins quinze minutes.

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS
Premier arrondissement. — Marcelle Bailard, 7 mois, rue Saint-Côme, 5, f. 7 h. — Epoque Henry, née Delhomme, dévotus, 67 ans, rue de Flesselles, 22, f. 6 h. — Henriette Drevet, rentière, 67 ans, rue des Fantesques, 11, f. 1 h. — Veuve Sichel, née Giraud, 83 ans, rue du Sergent-Blandin, 10, f. 9 h. — Epoque Decour, née Biollot, couturière, 23, rue Poils-Gaillot 87, f. 11 h. — Veuve Lignoux, née Meige, sans profession, 70 ans, montée Saint-Sébastien, 21, f. 10 h.
Deuxième arrondissement. — Auguste Desport, horloger, 21 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — César Kratt, sans profession, 19 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h. — Philibert Bellemin, manœuvre, 64 ans, rue Delandrie, 18, f. 3 h. — Pétus Vernier, 3 ans, Charité, f. 11 h.
Troisième arrondissement. — Pierre Belmont, fondeur, 42 ans, avenue de Saxe, 109, f. 3 h. — Jeanne Lapiere, tailleur, 20 ans, hospice Saint-Luc, f. 1 h.
Quatrième arrondissement. — Néant.
Cinquième arrondissement. — Marie Jaquet, 12 ans, rue des Macchabées, 30, f. 3 h. — Veuve Rochet, née Dard, sans profession, 75 ans, chemin Saint-Just-Simon, 55, f. 2 h.
Sixième arrondissement. — Joseph Bissenberger, 53 ans, rue Tête-d'Or, 16, f. 1 h.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISSE. — 15 Octobre 1891
Moutons. — Amenés, 4,750; vendus, 4,250; renvoi, 500. — Prix payés selon qualité: de 150 à 210 fr. les 100 kilos, octroi non compris.
Vaches. — Amenés, 511. — Tous vendus, de 90 à 164 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.
Pores. — Amenés, 608; vendus, 538. — Renvoi, 70. — Prix payé: de 94 à 105 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

BOURSE DE LYON

Table with columns for various financial instruments and their values, including 'FONDS D'ÉTAT' and 'OBLIGATIONS'.

BULLETIN FINANCIER

Les vendeurs ne désarment pas, il est vrai qu'ils sont suivis dans leur œuvre par les acheteurs eux-mêmes de l'emprunt russe. Ces acheteurs sont sûrs du succès de la souscription par les petites heures et au lieu de faire le moindre effort pour soutenir le marché, ils le laissent livré aux vendeurs.
L'emprunt russe, qui pouvait être un affaire profitable, n'a servi qu'à désorganiser.
Ainsi la reprise d'hier a été de courte durée. Le mauvais état des finances espagnoles a une influence néfaste sur les cours, et la baisse de l'extérieur est suivie par toute la cote.
Le 3 0/0 se maintient cependant à peu près aux prix d'hier à 95 80, ainsi que l'Italien à 90 10 et 90 15.
L'extérieur donne lieu à de grosses affaires et malgré les ventes qu'elle supporte au début de la séance, elle clôture à 68 10, en hausse de 15 centimes sur le premier cours.
Le Portugais est calme à 37 12 et 37 20.
Le Russe orient est offert à 68 80.
Le Lyonnais est sans affaires à 802, 803.
La Banque ottomane à 543, sans affaires, mais avec une bonne tendance, Nord-Espagne 390, 201, Saragosse 253, Lombard 233.
La répartition des obligations communales a donné les résultats suivants: Unités de 100 francs, de 2 à 10, deux obligations. Au-dessus de 11, 12 à 13 0/0 des demandes.

BOURSE DE PARIS

Table titled 'BOURSE DE PARIS' showing market data for various securities and currencies.

TELEGRAPHIE PRIVÉE

Table titled 'TELEGRAPHIE PRIVÉE' showing exchange rates and market values for various international locations.

APRÈS BOURSE

Table titled 'APRÈS BOURSE' showing market data for various securities and currencies.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table titled 'COURS DES VALEURS EN BANQUE' showing market data for various securities and currencies.

BALLOTS PESÉS

Table titled 'BALLOTS PESÉS' showing market data for various securities and currencies.

Pilules Suisses

Le médicament le plus populaire de France

Advertisement for 'VERMOREL' pressoirs, featuring an illustration of a press and text describing the product.

Advertisement for 'MAISON' real estate, including details about property listings and contact information.

Advertisement for 'ALCOOL DE MENTHE DES ALPES' and 'VIGNES AMÉRICAINES', featuring product descriptions and prices.

Large advertisement for 'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER', detailing services for advertising and public relations.

Advertisement for 'GRAINS' and 'FARINES' by 'MEUNIER-S-BOULANGERS', including a logo and product information.

Advertisement for 'A LOUER DE SUITE' (rental property), describing a four-room apartment.

Advertisement for 'AVANT LA TOUSSAINT' (before All Saints), promoting a paint product.

Advertisement for 'PIANOS & ORGUES' and 'DEMANDEZ PASSE-TEMPS', including details about musical instruments and a journal.

Advertisement for 'ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER', listing various products and services available.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 16 Octobre (57)
Pilleur d'Épaves
PAR PIERRE MAEL
DEUXIÈME PARTIE
Quand, sous sa coiffe blanche ornée de dentelles, elle se fut agenouillée, palpante, sur le prie-dieu de paille de l'humble église, quand le pasteur, lui-même fort ému, lui eut posé la question: « Marguerite Guyarnac'h, consentez-vous à prendre pour époux Jean de Ker-daz? » — la pêcheuse leva sur le prêtre ses grands yeux surpris et inquiets.
Jean de Ker-daz! Elle avait oublié, ou plutôt elle n'avait jamais connu ce nom-là.
Il fallut que le recteur le répêât et l'expliquât en y ajoutant les mots Yan Ad Vor.

rentre à Vannes pour y préparer leur départ.
Or, elle fut sinistre, cette nuit-là. L'équinose était venu assombrir le ciel et faire peser si lourdement les nuées sur la face glauque et troublée de l'Océan, que le Raz s'était insurgé sans annoncer sa révolte.
Ce fut vers les trois heures du matin que la tempête commença. Au contraire des ouragans similaires, qui remontent de l'ouest, elle descendit du nord en tourbillonnant. La première rafale se brisa à la pointe du Van, enveloppant l'événement d'une trombe effroyable. Les marins du Cap l'avaient sentie venir. Ils quittèrent leurs maisons, affolés, se demandant s'il n'y aurait pas quelque coup de croc à donner. Mais pas une voile ne se laissa voir dans les embruns glacés de l'aube, où s'éteignirent l'un après l'autre tous les feux de la côte. La baie, sous le prodigieux vortex, se vida comme une buvette, et l'instant d'après, les vagues, les vieilles vagues du Raz, les géantes qui sommeillaient au large de Sein, accoururent furieuses, chevelées.

des roches, les dénuant de leur chevelure d'algues ou d'herbes pendantes, lançant les débris fracassés, venus de Kornog, sur la plage de sable bouleversée ou sur les falaises déchiquetées de granit.
Le duel fut plus atroce que jamais, et tous les regards en purent suivre les phases et les péripéties, car le jour éclaira de sa blancheur morne ce tableau de la désolation.
Un vieillard disait, en se signant: — C'est terrible! Je n'ai vu pareille chose qu'une fois. C'était le 25 septembre, la nuit où l'on ramassa Ar Zod et les deux enfants sur le pont du navire anglais.
— Oui, fit une voix étrange qui fut entendue de tout le monde, et je gagerais que le Raz vient réclamer quelqu'un ou quelque chose qu'on lui a pris et qui lui appartient.
Un frisson de terreur éperdue dans la foule à l'audition de ces paroles. Instinctivement on se détourna de celui qui les avait prononcées.
Semblable au démon de cette scène monstrueuse, Keinek, presque droit, l'œil fixe, le bras tendu vers l'abîme, paraissait étendre sur les vagues l'influence de quelque surhumaine incantation.
Il répétait, hochant la tête et se balançant lentement, d'une voix brève et gutturale:
— Je vous dis que le Raz réclame... quelque chose ou... quelqu'un.
En ce moment, un cri jaillit de toutes les poitrines.
Là-bas, à l'horizon, à quatre cents brasses de la Pointe du Raz, violem-

ment renouée vers la Vieille, une grande barque paraissait lutter désespérément contre l'eau furieuse, perdue dans le cauchemar de ce retour au chaos.
— Doux Jésus! murmura une voix de femme, comment tiennent-ils encore, ceux-là.
C'était Gaid qui avait parlé, Gaid à peine vêtue, Gaid dans la nuit de noces n'avait été qu'une nuit de tristesse auprès de Yan, inerte et plongé dans une étrange méditation. Le tumulte des éléments l'avait arraché à son chagrin. Comme les autres, elle était venue voir. Et, maintenant, la tempête lui faisait peur.
Cependant les rumeurs de la foule grossissaient.
— Sainte Anne, ils ne s'en tireront jamais!
— Ils vont venir sûrement par le travers de Saint-Corentin et ils seront jetés à la Pointe.
— Et ils vont mourir sans absolution, doux Jésus!
Tout à coup la masse gémissante s'en-tourvrit.
Un homme traversa les rangs pressés, un prêtre, l'abbé Fardel, revêtu du surplis et de l'étole, s'avança sur le sommet de la grève, dominant les deux rocs du Borgne et de la Chaise qui tue.
Autour de lui, le peuple des pêcheurs tomba à genoux. On se mit à réciter à voix haute le Confiteor. Quand les voix des fidèles se furent tues, celle du prêtre s'éleva. En langue latine, la main tendue vers les flots, il adjura la mer de s'apaiser. En même temps, dans l'espace, au travers des rafales et des écumes de l'onde, il jeta les paroles de l'espérance et du pardon. Il ouvrit le ciel à ceux que

la mer allait dévorer. Puis il reprit sa prière intime, méditative, offrant peut-être sa vie de pasteur septuagénaire pour celles que l'océan réclamait en pâture.
Les assistants s'étaient relevés. Les commentaires avaient repris leur train.
— Qu'est-ce que ça peut bien être? disait l'un.
— On ne sait pas. On ne voit pas assez bien.
— Pour sûr, ce n'est pas une barque d'ici. Elle est trop grande.
— C'est peut-être le canot de sauvetage de l'île de Sein?
— Les marins n'auraient pas embarqué sur la Pointe.
Alors quelqu'un cria, mieux renseigné:
— Ça doit être les douaniers-marins d'Audierne.
En un clin d'œil la sympathie primitive fit place à une sorte d'indifférence. Des gabelous! Ça ne valait pas les larmes et les prières qu'on leur donnait. Et par un de ces revirements étranges dont l'animalité humaine est coutumière, l'intérêt décroissant, on se disposa à abandonner la grève, sans autre souci de la vie des garde-côtes.
Soudain une voix de femme s'éleva. Elle était harmonieuse et pure, cette voix. On eût dit, sous le fracas de la tempête, qu'elle descendait du ciel déchiré.
— Il n'y a donc rien à tenter? prononça-t-elle.
C'était Marianna qui avait parlé. Personne ne répondit.
Le prêtre apostropha directement l'un des plus rapprochés:
— Toi, Corentin, tu ne dis donc rien!

Corentin ôta sa pipe de ses dents, et se découvrant:
— Monsieur le recteur, m'est avis que vous avez fait tout ce qu'on peut faire en leur donnant l'absolution.
L'abbé Fardel interrogea d'un regard douloureux toutes ces figures attristées où l'on ne lisait que le sentiment d'une impuissance absolue.
Et Marianna répéta, désolée:
— Alors ils sont bien perdus?
— Mais cette fois quelqu'un donna la réponse.
Yan, à son tour, traversa les groupes, attaché sur la mer ses yeux profonds et perçants et, se tournant vers la foule, il demanda:
— Y a-t-il un canot libre sur la roche, et assez de filin pour établir un va-et-vient?
Une rumeur de surprise monta dans l'air.
En même temps Gaid courut au jeune homme et, se laissant tomber à genoux, s'attacha désespérément à lui.
— Yan, Yan! que veux-tu faire?
Il répéta sa demande avec force.
La foule cria comme Gaid.
— Yan, Yan! qu'est-ce que tu veux faire?
— Je veux aller leur jeter là-bas une amarre qui nous permettra de les halier à terre. Je veux les sauver.
On eût peut-être dit que ces gens qui ignoraient la peur. On se dit qu'on allait le perdre. Les pêcheurs s'élançèrent au-devant de leur fils d'adoption. Les bras s'étendirent pour l'arrêter.
— Yan, ce serait tenter Dieu!
(A suivre.)